

## INFORMATIONS PRATIQUES 2020/2021

L'Institut de Formation des Yoga Traditionnels est ouvert du jeudi 3 septembre 2020 au samedi 3 juillet 2021. Aucun cours n'est dispensé durant les périodes de vacances scolaires (voir calendrier de fonctionnement). Les 16 cours collectifs hebdomadaires dispensés par Christine Touret et Marie Pierre Bourse sont limités à 10 élèves maximum durant les mesures de précautions sanitaires pour repasser à 13 élèves dès que possible. En cas de nouvelle fermeture administrative (Covid 19) tous les cours seront dispensés en visio sur Zoom.

- Un protocole sanitaire à respecter par chacun sera affiché à l'entrée du Centre.
- Chaque élève s'engage lors de l'inscription à remplir la fiche de renseignements qui lui est remis.
- Septembre est considéré comme une période d'essai pour tous les nouveaux élèves, le nombre de cours durant cette période est limité à un par semaine.
- Sur les trois trimestres suivants, chaque élève peut participer, pour le même tarif, à un nombre illimité de cours (jours et horaires non fixes) en plus de son créneau horaire de référence en fonction des places disponibles sur la plate-forme de réservations de notre site internet <http://www.amiens-yoga.fr> dans la rubrique : [Les cours de hatha-yoga/Réservations en ligne.](#)
- Par défaut, chaque élève est inscrit sur un créneau horaire de référence sur cette plate-forme de réservations en ligne et s'engage à se désinscrire en cas d'absence prévisible.
- Les cours manqués sur le créneau de référence sont récupérables sur la période où l'élève est inscrit.
- Afin de sécuriser au mieux votre accès à cette plate-forme de réservations en ligne, votre identifiant et votre mot de passe sont envoyés par courrier à la réception de votre inscription.
- Pour les réinscriptions, le règlement de votre cotisation trimestrielle s'effectue en fin de trimestre pour le trimestre suivant.
- La cotisation pour l'inscription à un deuxième cours (jour et horaire fixe) s'élève à 50%.
- Une réduction de 10% sur les tarifs des cours collectifs est prévue pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et pour un deuxième élève d'une même famille (même foyer fiscal) sur présentation d'un justificatif.
- Une réduction de 5% est prévue pour le paiement de la cotisation annuelle en un seul règlement.
- Les différentes réductions ne sont pas cumulables.
- Les tarifs ne sont pas négociables, en cas d'absence ou d'irrégularité aux cours.
- Sauf exception, aucun remboursement ne sera effectué.
- Dans le domaine de la communication nous privilégions le mail. Il est demandé à chaque élève de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de sa boîte-mail et de signaler les éventuels changements afin de faciliter les relations avec l'enseignant.
- Afin d'éviter tout dérangement, chaque élève veillera à respecter les règles de stationnement en vigueur ainsi que les horaires des cours. Les téléphones portables seront éteints avant chaque cours.
- Par mesure d'hygiène, chaque élève se munira impérativement d'un drap de bain, d'un plaid ou couverture, d'une paire de chaussettes propres et d'un vêtement ample ou souple réservé à la pratique.
- Durant la période d'application des mesures de distanciations physiques le vestiaire ne sera pas accessible, chaque élève (sauf exception) se devra de venir en tenue de pratique.
- Si vous envisagez d'arrêter les cours, vous devez impérativement le signaler au plus tard fin septembre ou en fin de chaque trimestre, afin que la place soit mise à disposition d'un élève en attente. Dans le cas contraire, vous restez redevable du trimestre engagé.
- Vous rencontrez des difficultés particulières (emploi du temps, santé, financier ...), n'hésitez pas, à en parler à l'enseignant.

Christine Touret & Emmanuel Dengreville

**PS : Calendrier de fonctionnement pour la saison 2020/2021 au verso.**

## Calendrier de fonctionnement 2020/2021

*L'Institut de Formation des Yoga Traditionnels est ouvert du jeudi 3 septembre 2020 au samedi 3 juillet 2021. Sauf exception, aucun cours collectif n'est dispensé durant les périodes de vacances scolaires et les jours fériés suivants.*

### VACANCES DE LA TOUSSAINT

*Du dimanche 18 octobre au dimanche 1 novembre 2020.*

### NOVEMBRE et VACANCES DE NOËL

*Mercredi 11 novembre 2020 (Armistice 1918)*

*Du dimanche 20 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021.*

### VACANCES DE FEVRIER

*Du dimanche 21 février au dimanche 7 mars 2021.*

### AVRIL et VACANCES DE PÂQUES

*Lundi 5 avril 2021 (lundi de Pâques).*

*Du dimanche 25 avril au dimanche 9 mai 2021.*

### MAI et JUIN

*Jeudi 13 mai 2021 (jeudi de l'Ascension).*

*Lundi 24 mai 2021 (Lundi de Pentecôte).*

### VACANCES D'ETE 2021

*Du dimanche 4 juillet au dimanche 5 septembre 2021.*